

Projet SPC (Suivi de Présence du Collaborateur)

Agenda

Objectifs

- Principes de fonctionnement
 - Le Besoin
 - Le dispositif
 - Gestion des personnes en disponibilité
 - Télétravail des personnes en disponibilité

Equipe:

3-4 + Chef de Projet Accenture pour un suivi informel

Planning:

Communication de l'appel d'offre début août Rencontre avec le client le 19/08 Exercice de présentation le 29/08 Jury le 30/08

Objectifs

- Remplacer la version papier du Suivi de présence des collaborateurs par une version électronique.
- Automatiser et simplifier le suivi des collaborateurs en période d'intercontrat (indicateurs, rapports et mail).
- Mettre en place un outil web permettant de gérer les demandes et validation de Télétravail pour les collaborateurs en inter-contrat (interface utilisateur, envoi de mail).

Agenda

Objectifs

- Présentation du projet
 - Le Besoin
 - Le dispositif
 - Gestion des personnes en disponibilité
 - Télétravail des personnes en disponibilité

Présentation du projet

Le Besoin :

Collaborateur

- Mise en place d'une interface tactile qui permettra au collaborateur chaque matin avant 10h de signaler sa présence sur le site du Prisme.
- Via une interface web le collaborateur pourra transmettre les demandes de Télétravail pour la semaine en cours et la semaine suivante.

ATS

Mise à disposition d'un outil qui permettra :

- D'effectuer le suivi des demandes de Télétravail et automatiser l'envoi de mail
- D'effectuer le suivi des collaborateurs en période d'inter-contrat
- De simplifier la vision des collaborateurs en inter-contrat

Présentation du projet

Le Dispositif : Gestion des personnes en disponibilité

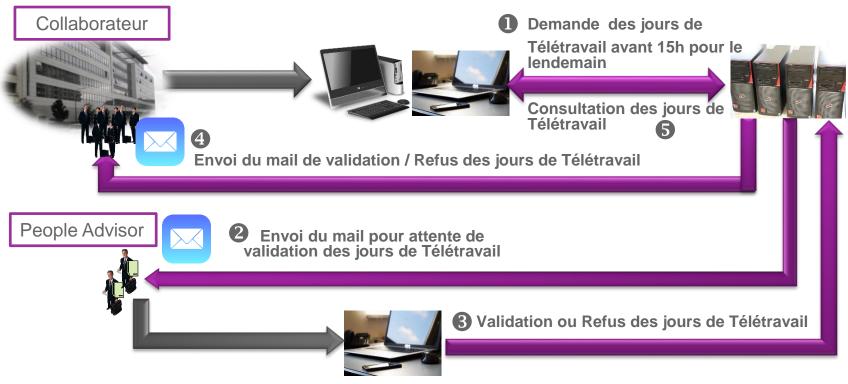


* Règles:

- ✓ Le collaborateur doit signer au Prisme avant 10h. Après 10h, il est considéré comme « En retard » et passé 12h, le statut passe à « Absent ».
- ✓ La tablette sera installée au niveau du service RH

Présentation du projet

Le dispositif : Télétravail des personnes en disponibilité



Règle :

✓ Le collaborateur dispose de 2 jours de Télétravail par semaine. Si la semaine contient 1 jour Férié alors le collaborateur peux poser 1 jour de Télétravail.

Questions

